

COMPTES RENDUS
DES CAPL
DE LISTE D'APTITUDE



Dans ses déclarations liminaires, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a dénoncé :

- l'action dévastatrice du gouvernement qui attaque de front la sphère publique par sa volonté de démembrer les services et de supprimer les agents
- le plan de destruction de la DGFIP voulu et assumé par le Directeur Général et ses conséquences sur les agents et leurs conditions de vie au travail.
- des plans de qualifications pour 2018 qui ne sont toujours pas signés.
- la remise en cause des droits et garanties des agents, avec la volonté de la DG de modifier certaines règles de mutation et de gestions.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a aussi rappelé son attachement à la promotion sociale interne et ses positions par rapport à la liste d'aptitude.

CAPL 1 DU 14/11/2017 – LISTE D'APTITUDE DE B EN A

A l'ouverture de la CAPL :
10 dossiers en excellent
9 dossiers en très bon
16 dossiers à revoir
2 dossiers à évoquer en national

Pour info : 9 agents ont renoncé à postuler cette année et 9 autres ont postulé pour la 1ère fois dans le département des PO.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES s'est inquiété des marges de manœuvre accordées aux OS pour enrichir les listes des agents qualifiés d' « excellents » et de « très bons ». En effet, à l'ouverture de la CAPL, la liste des agents classés « excellents » comportait 10 candidatures alors que les possibilités annuelles de promotions seront au maximum de 1.



Cela signifie donc 10 ans à patienter sur la liste des excellents à attendre une promotion largement méritée... et que dire des agents inscrits dans les listes des agents Très Bons et/ou A Revoir !!!!

Nous avons ensuite défendu les dossiers de tous les agents qui nous avaient mandaté, conformément à notre rôle d'élus en CAPL.

A l'issue de la CAPL, la Présidente a finalement décidé de ne reclasser AUCUN dossier de « très bon » en « excellent », mais uniquement 3 dossiers de « à revoir » à « très bon ». Même si cette décision peut s'entendre, elle n'envoie pas un signal très positif aux agents qui attendent une promotion qui semble de plus en plus inaccessible !!!

La Présidente a cependant fait inscrire au PV de la CAPL une attention particulière pour 9 dossiers (5 étant classés en très bon, 4 en à revoir) tout en soulignant que cela ne valait pas passage automatique dans la liste supérieure pour l'an prochain.

A l'issue de la CAPL :

- 10 dossiers en excellent**
- 12 dossiers en très bon**
- 13 dossiers à revoir**
- 2 dossiers à évoquer en national**

Fidèle à ses engagements et comme tous les ans, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a émis un vote « CONTRE » les propositions de l'administration. En effet nous ne pouvons nous satisfaire d'UNE SEULE promotion annuelle, alors que les dossiers des agents présentent un niveau d'excellence équivalent, ce blocage étant uniquement lié à des restrictions budgétaires.



Vos élus en CAPL : CHAUCHET Bruno, Brigitte CANONI, Expert : Franck HUMBERT

CAPL 2 DU 13/11/2017 – LISTE D'APTITUDE DE C EN B

31 agents sont inscrits sur la liste contre 48 l'an passé.

Nous constatons une baisse importante dans le nombre de postulants à la liste d'aptitude (17 agents ont renoncé à postuler sur la liste d'aptitude).

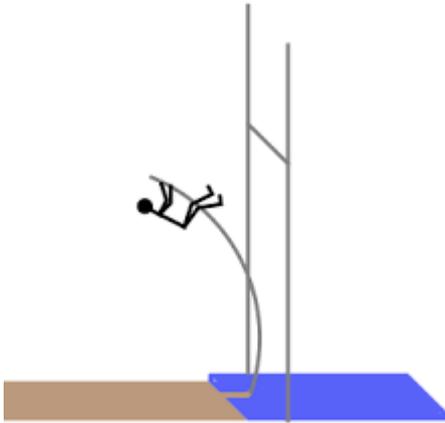
Le manque ou le faible gain indiciaire avant le départ à la retraite ainsi que l'absence de garanties sur les mutations et les modifications à venir sur les règles de gestion en sont les principales causes. Toutefois, certains agents restent tout de même attachés à ce moyen de promotion, en atteste le nombre de premières inscriptions (+ 9).

Avant l'ouverture de cette CAPL, la direction a annoncé une potentialité de 4 dossiers en « excellents ». Après discussion, nous avons convenu de porter à 8 le nombre d'agents classés dans cette catégorie afin de palier aux éventuelles défections (réussites à concours, mutations, désistements, retraites...).

Nous sommes également intervenus sur le peu de place laissé au dialogue social après que la Direction ait décidé de classer 4 dossiers dans la catégorie des « excellents » **avant la CAPL**. Le 5ème dossier correspondant à l'agent déjà inscrit sur la liste de l'année précédente mais n'ayant pas été promu.

A l'ouverture de la CAPL : 5 agents étaient déjà classés dans les « EXCELLENTS »,
15 agents sont inscrits dans les « TRES BONS »,
11 agents dans la liste des « A REVOIR ».

La séance a pu commencer par l'examen des dossiers classés « TRES BONS » puis celui de la liste des « A REVOIR ».



A l'issue de la CAPL, les Organisations Syndicales ont obtenu le classement de 9 agents en catégorie « EXCELLENTS » (4 dossiers remontés des « très bons ») et de reclasser 4 dossiers de « à revoir » à « très bon ». La Direction a finalement été sensible à nos remarques et a décidé d'augmenter le nombre de dossiers classés dans la catégorie « excellent ».

Une attention particulière a été appelée pour l'an prochain sur certains dossiers.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES a émis un vote « contre » face aux propositions de l'administration. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire du volume de promotions annuelles proposé. Ce blocage est uniquement lié à des restrictions budgétaires.

A l'issue de la CAPL :
9 dossiers en excellent
15 dossiers en très bon
9 dossiers à revoir

Comme tous les ans, les élus de Solidaires Finances Publiques ont défendu rigoureusement les dossiers de tous les agents qui les avaient sollicités, ne se contentant pas de demander à l'administration ce qu'elle pensait de tel ou tel dossier.

Comme tous les ans nous vous invitons, dès lors que vous postulez par liste d'aptitude, à surveiller votre compte rendu d'évaluation professionnelle, sous tous ses aspects : appréciations littérales et profil croix.

Les militants de la section sont à votre disposition dès la prochaine campagne de notation pour vous conseiller utilement. L'appel est un droit, il ne vous pénalisera pas, bien au contraire !!!!

Vos élus en CAPL : Franck HUMBERT, Hélène RIEUBERNET, Michel TRICOIRE, Serge ROUZAUD, Vincent PAUMARD, Claudine MOREEL

Les experts : Valérie JOANCHICOY, Alain CHOMEYRAC, Denis CORRATGER

